

en attente de transcription de mariage

Par nanat, le 06/08/2011 à 15:11

boniour

j'écris cette lettre car j'en ai assez d'attendre depuis novembre 2010 que sa dure toujours aucune réponse de la transcription le dernier courier de nantes date du mois d'avril nous disons que notre acte de mariage est un acte recognitif apparement parce que on a un enfant avant l'acte et que seul le procureur va décider est ce normal que ils mettent autant de temps pour décider si il valide le mariage ou pas ? ou alors un oublie ou tout simplement ils attendent les prochaines élections alors le dossier est bloqué en attendant mon mari qui se trouve toujours coincé au maroc va faire une demande de visas de parents d'enfant français en espérant que celui ci sera accepté car si on attent que le mariage soit valider en france il viendra jamais

serait -il possible de trouver une solution pour nous car meme le visas touriste de la mère de mon mari au maroc a été refuser

ma fille de 16 mois a besoin de son père et je n'ai pas pu y aller cet été faute de moyen merci d'avance

Par Domil, le 06/08/2011 à 15:14

Est-ce que vous aviez fait le certificat de capacité à mariage (puisque vous êtes Française) ?

Par nanat, le 06/08/2011 à 15:19

oui c'est la première chose que on a fait

Par **Domil**, le **06/08/2011** à **15:25**

Donc vous vous êtes mariés APRES avoir fait le CCM?

Apparemment, si le procureur est saisi, ils doutent de la réalité du couple, ce qui est étrange vu qu'il y a eu CCM délivré avant le mariage. Votre mari a reconnu l'enfant à la naissance ? Vous aviez indiqué l'existence de l'enfant commun lors de l'audition pour le CCM ?

D'un autre coté, on indique en général un délai de 18 mois entre le mariage et l'arrivée du

conjoint en France, donc vous, ça ne fait même pas un an, on est dans les temps.

Par nanat, le 06/08/2011 à 15:36

oui mon mari a reconnu sa fille quand j'étais enceinte de 5 mois en décembre 2009 quand j'y suit allé mais on a pas eu d'entretien pour le ccm on en a eu pour les étapes suivantes au tribunal et a la préfecture de police et présicer l'existence de notre fille

Par amin111, le 06/08/2011 à 16:56

salam toute le monde moi j ai passé mon entretien de ccm et leur de l entretien l agent consulaire a donné des kestions vite fais mi on a differents réponse est se ke si un motif de refus apres 15 jous mes bans publie sont affiché a la mairie de ma fiancé et mnt 1 mois 20 jours on attend notre ccm est se ke on va obtenir notre ccm et merci a vous .

Par Domil, le 06/08/2011 à 17:11

Amin11, vous ne vous sentez pas trop géné de squatter la question d'une autre personne?

[citation]oui mon mari a reconnu sa fille quand j'étais enceinte de 5 mois en décembre 2009 quand j'y suit allé mais on a pas eu d'entretien pour le ccm on en a eu pour les étapes suivantes au tribunal et a la préfecture de police et présicer l'existence de notre fille[/citation] mais quel tribunal ? Pourquoi la préfecture de police (et s'il est au Maroc, comment a-t-il pu aller à la préfecture de police de Paris ?), et ça veut dire quoi "préciser l'existence de votre fille" ???? l'acte de naissance suffit

Par **nanat**, le **07/08/2011** à **11:05**

bonjour

suite a votre question d'hier ce n'est pas au tribunal de paris mais a rabat pour déposer le dossier après avoir obtenu le ccm et on a eu un entretien au tribunal et nous on demander pourquoi que on a eu des relations intimes car on avait déjà une fille ensuite 15 jours plus tard il fallait aller a la préfecture de police de rabat pour un autre entretien et eux ont fait des recherches et ensuite on a été chez l'adoul pour signer l'acte

c'est comme sa que se déroule les démarches pour le mariage au maroc et apparement maintenant sa pose des complication pour la transcription de mariage en france car nous avons fait un enfant avant l'acte de mariage

Par Domil, le 07/08/2011 à 11:21

Donc ça ne concerne pas la France